



Mariage de

et

Célébré le _____

à _____ h _____

GUIDE DES FUTURS EPOUX

(à déposer en mairie au moins 1 mois avant la date du mariage)

PIECES A PRODUIRE PAR LES FUTURS EPOUX :

- Acte de naissance (délivré depuis moins de 3 mois au jour du mariage)
- Attestation de domicile et/ou de résidence de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone, quittance de loyer, feuille d'impôts...)
- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou de résident, permis de conduire)
- Copie de la pièce d'identité des témoins
- Eventuellement copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant du couple

PIECES A PRODUIRE DANS LE CAS D'UN REMARIAGE :

- Copie de l'acte de mariage portant mention de divorce (de moins de 3 mois)
ou
- Acte de décès du précédent époux ou de la précédente épouse (de moins de 3 mois)

PIECES A PRODUIRE DANS LE CAS DU MARIAGE D'UN ETRANGER OU D'UNE ETRANGERE:

- Copie de l'acte de naissance de moins de 6 mois au jour du mariage traduit en français (par un traducteur officiel) ou acte plurilingue
- Certificat de coutume
- Certificat de célibat

EN CAS DE CONTRAT DE MARIAGE :

- Certificat du notaire

PIECES A PRODUIRE POUR LE MARIAGE D'UN MINEUR :

- Consentement du père et /ou de la mère
- Consentement du conseil de famille ou du responsable légal.

Délivrance des copies d'actes de naissance :

Copie intégrale de l'acte de naissance (Art 70) à demander à la mairie du lieu de naissance.

Le futur époux qui a acquis ou recouvré la nationalité française ainsi que les français nés à l'étranger doivent s'adresser au :

Service central de l'Etat-civil

44941 NANTES CEDEX 09

ou par Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatscivil

CONTRAT DE MARIAGE

1/ la communauté réduite aux acquêts :

Ce régime s'applique automatiquement aux couples qui se marient sans établir de contrat.

Chacun conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage, de même que ceux éventuellement reçus en héritage par la suite. En revanche les biens acquis durant le mariage sont communs, de même que les dettes contractées par chacun. Si le mariage se défait, les biens de la communauté sont partagés en deux parts égales, mais chacun récupère ses biens propres.

2/ la communauté universelle :

Sous ce régime, les biens possédés avant le mariage, comme ceux acquis après le mariage, deviennent des biens communs. C'est un choix à haut risque : en cas de divorce, il faudra tout partager. Mais il est possible de limiter cette mise en commun aux biens mobiliers : faire don au ménage de sa voiture de célibataire, mais conserver en propre l'appartement reçu des parents, par héritage. Cette fois, le risque est calculé.

3/ la séparation des biens :

La plupart des futurs époux qui font un contrat adoptent ce régime. Chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait, mais aussi de ceux acquis avec ses propres revenus une fois marié.

Le mari et la femme gèrent séparément et librement leur patrimoine. Chacun assume seul la responsabilité des dettes qu'il a pu contracter. Ce régime est recommandé quand l'un des époux exerce une profession libérale ou tient un commerce, afin d'éviter que les biens du ménage aient à répondre des conséquences d'une faillite.

LISTE DES TEMOINS (18 ans révolus)

POUR LE FUTUR EPOUX :

1er témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

2ème témoin (facultatif)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

POUR LA FUTURE EPOUSE :

1er témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

2ème témoin (facultatif)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX (L'EPOUSE)

NOM _____

Prénoms _____

Né le _____ à _____

Profession _____

Célibataire: **OUI(1)** **NON(1)**

Veuf de _____ depuis le _____

Divorcé de _____ depuis le _____

Domicilié à (adresse complète) _____

Numéro de téléphone: _____

Fils de (nom et prénoms du père) _____

Domicilié (adresse complète) _____

Profession _____

Et de (nom de jeune fille et prénoms de la mère) _____

Domiciliée (adresse complète) _____

Profession _____

Signature de l'époux (-se):

(1) Rayez la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE (LA) FUTUR EPOUX (-SE)

Je soussigné _____

Né le _____

Domicilié à _____

ou résidant à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

• que je suis célibataire **OUI(1)** **NON(1)**

Si la réponse est «NON» :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

à _____ le _____

avec _____

a/ dissous par décès survenu le _____ à _____

b/ dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

• que je suis domicilié à _____

depuis le _____

A _____

Le _____

Signature:

(1) Rayez la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE (LA) FUTUR EPOUX (-SE)

Je soussignée _____

Née le _____

Domiciliée à _____

ou résidant à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

• que je suis célibataire **OUI(1)** **NON(1)**

Si la réponse est «NON» :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

à _____ le _____

avec _____

a/ dissous par décès survenu le _____ à _____

b/ dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

• que je suis domiciliée à _____

depuis le _____

A _____

Le _____

Signature:

(1) Rayez la mention inutile